

**PERIODE DU 8 DECEMBRE AU 24 DECEMBRE**

Madame, Monsieur,  
Chers parents,

Les mesures de renforcement prises par le CODECO du 3 décembre imposent aux établissements scolaires une organisation spécifique à partir du mercredi 8 décembre.

Les décisions en application dès ce mercredi concernent :

- o Un enseignement hybride (50%) à partir du 8 décembre 2021 et jusqu'au 24 décembre à midi ;
- o L'interdiction des activités extra-muros d'une journée jusqu'au congé d'hiver (Noël) ;
- o L'invitation aux parents à réaliser une fois par semaine un autotest sur leurs enfants ;

Ces nouvelles mesures ne concernent pas les réfectoires/cuisines, les vestiaires ainsi que les locaux communs qui restent donc ouverts.

Dès ce mercredi, les cours vont donc alterner des phases de présence en classe et du distanciel à domicile.

- **Présentiel**

Le jeudi 9 décembre – le mardi 14/12 – le jeudi 16/12 – le lundi 20/12 – le mercredi 22/12 – le vendredi 24/12 jusque 12h00.

- **Distanciel**

Le mercredi 8 décembre – le vendredi 10/12 – le lundi 13/12 – le mercredi 15/12 – le vendredi 17/12 – le mardi 21/12.

Pas de distanciel le jeudi 23/12. Les cours seront suspendus pour tous les élèves, pour permettre l'analyse des résultats des examens lors de conseils de classe.

- Les activités pédagogiques destinées à résorber des retards d'apprentissage sont maintenues sans entrer dans une forme hybride (comme le permet la circulaire) : l'école des devoirs, l'étude dirigée du mercredi après-midi, la cellule dys... fonctionneront normalement.

Dès le jeudi 16 décembre, puisque les autres années de l'école entrent en session d'examens, un horaire particulier sera en place du 16 au 22 décembre. Les cours se termineront au plus tard à 15h20 et non à 16h10. Durant cette dernière semaine de cours, des activités centrées sur des stratégies de remédiation, consolidation, dépassement permettront de faire le point sur les acquis du trimestre.